This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600031506L

LA FRANCE

ROME

ET

L'ITALIE

91

LA FRANCE

ROME

ET

L'ITALIE

PAR

A. DE LA GUÉRONNIÈRE

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, galerie d'Orleans, 13

1861

Tous droits réservés.

237. e 382

Les documents diplomatiques sur les affaires de Rome, publiés par le gouvernement, et le remarquable exposé de M. le ministre des affaires étrangères, ont jeté un jour éclatant sur la loyauté et la modération de la politique française.

Mais ces négociations, où le dévouement de l'Empereur pour le Saint-Père et la résistance absolue du gouvernement pontifical se révèlent, d'une façon si frappante, ne doivent pas être isolées d'un ordre de faits qui s'y rattachent directement.

Depuis son avénement au pouvoir, l'Empereur a multiplié les actes de protection pour les intérêts religieux; digne

héritier de l'immortel auteur du Concordat, il a mis son honneur à donner à l'Église tout ce qui pouvait rehausser son autorité et grandir sa mission.

Pour bien juger la situation présente, telle qu'elle résulte des pièces soumises en ce moment à l'appréciation des Chambres, il importe donc qu'elles soient coordonnées et expliquées dans tous les détails et dans tous les mobiles, connus ou secrets, qui la caractérisent.

Il y a un grand intérêt à ce que le pays soit complétement édifié, avant les débats qui vont s'engager au Sénat et au Corps législatif. C'est ce qui m'a décidé à entreprendre ce travail; il m'a semblé que mon caractère officiel, loin d'imposer une réserve à ma mission d'écrivain, ne la rendait que plus sérieuse. Les fonctions que je remplis sous la haute responsabilité de M. le ministre de l'intérieur ne me permet-

taient pas de traiter un sujet si grave, sans son approbation.

Avec un libéralisme qui n'étonnera personne, M. le comte de Persigny a jugé que le fonctionnaire de l'Empire pouvait redevenir écrivain pour traiter une grande question, dans toute son indépendance, et que le premier devoir de la vie publique est celui de concourir à éclairer l'opinion de son pays.

LA FRANCE
ROME
ET
L'ITALIE

I

Il y a en ce moment en Europe, une question qui domine toutes les autres, c'est l'Italie ; et il y a en Italie, un intérêt qui résume son histoire comme sa destinée, c'est Rome. Revendiquée par l'Église et par la foi, comme la garantie et la métropole de l'unité catholique, convoitée par la Péninsule, comme la capitale de sa natio-

nalité, Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps.

Grâce à Dieu, la Papauté spirituelle n'est pas en cause. Nous ne sommes plus au temps des hérésies, des schismes et des guerres de religion. Il est incontestable, au contraire, que la force d'expansion du catholicisme tend plutôt à s'accroître dans le monde, qu'à se restreindre. En France, l'Église catholique, puissante et calme, au milieu des cultes dissidents librement exercés, voit grandir son autorité morale, sous la protection de nos lois et de nos mœurs. Au dehors, partout où notre influence civilisatrice pénètre, elle porte avec elle les germes de la foi. Derrière notre drapeau, c'est toujours la croix qui apparaît, et, en donnant au Saint-Père plus d'âmes, qu'il ne pourra jamais perdre de sujets, nous reculons tous les jours davantage les frontières du véritable empire, dont le siége est à Rome.

Mais la puissance temporelle du Pape traverse en ce moment une crise, dont nous ne devons ni amoindrir l'importance ni atténuer les périls. — Question politique, elle touche aux plus grands intérêts des gouvernements

et des peuples; question religieuse, elle passionne les esprits, alarme les croyances et remue ainsi ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité.

A ce double point de vue, tout ce qui se rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Église revêt un caractère d'universalité, qui s'impose à la diplomatie de toutes les nations, et surtout à celle de la France.

Cette crise, quelles en sont les causes? qui a amené ce fatal antagonisme entre la Papauté et l'Italie? qui a soufflé la défiance entre le Vatican et les Tuileries? Si le Pape est isolé aujourd'hui, s'il est séparé du mouvement italien, dont il est le chef naturel, s'il a perdu une partie de ses États, à qui la faute? Est-ce à la politique française? Cette politique a-t-elle manqué d'égards, de dévouement, de sincérité, de patience, d'abnégation et de prévoyance? — Le fils aîné de l'Église n'a-t-il pas été un fils respectueux et fidèle? Il faut enfin que les responsabilités se définissent, et que, dans le bilan des faits, minutieusement dressé, chacun ait la part qui lui appartient. L'opinion publique saura reconnaître, quels sont ceux dont

l'aveuglement ou le calcul a amené le pouvoir temporel du Pape au point où il en est aujourd'hui, et, quels sont ceux, dont les efforts toujours généreux et les conseils toujours dédaignés, auraient pu le préserver et le consolider.

II

Lorsqu'au 10 décembre 1848, la confiance nationale remit le pouvoir aux mains de l'héritier de l'Empire, le clergé s'associa à cette manifestation populaire. Ce fut sous la bannière de leurs églises que les populations rurales marchèrent au scrutin; la France entière présenta alors le spectacle dont nous avons été récemment les témoins, lorsque, du sommet des Alpes aux bords de la Méditerranée, Nice et la Savoie ont acclamé leur nouvelle patrie. Pendant les années qui suivirent, le Prince, alors premier magistrat de la République, fut regardé comme la sauvegarde des intérêts catholiques alarmés et des intérêts conservateurs menacés. Toutes les espérances d'avenir se tournèrent vers lui; et, lorsqu'on le vit employer les armes de la France à venger

l'honneur du monde catholique, et donner le drapeau de la révolution pacifiée pour caution de la liberté de l'Église, personne, parmi les hommes sincèrement préoccupés des destinées morales de leur pays, ne douta que nous ne fussions entrés dans une ère féconde de réparation. L'union du pouvoir religieux et de la puissance civile parut se fortifier des témoignages de reconnaissance qui, de tous les points de la France et, on peut le dire, de toutes les églises de la chrétienté, s'élevèrent vers le Prince qui l'avait accomplie.

Par une rencontre providentielle, on voyait à la fois sur le trône de saint Pierre un prêtre, nourri dans les fortes traditions de la société catholique, cherchant à rajeunir par la liberté un pouvoir compromis par la servitude, et à la tête de la France l'héritier du grand homme qui, cinquante ans plus tôt, avait dominé et régularisé la révolution française, pour séparer son esprit de ses passions, et pour appliquer dans des institutions civiles, impérissables, tout ce qu'elle renfermait de juste et de vrai. C'était de la chaire de saint Pierre que devait partir le premier signal du réveil de la nationalité d'un peuple. C'était le représentant de

la France de 1789 qui rendait son prestige au principe d'autorité compromis, depuis soixante-dix ans, par tant de commotions et de révolutions soudaines. D'un côté, cette force morale qui découle des vieilles traditions; de l'autre, cette puissance irrésistible qui appartient à la volonté unanime d'une grande nation : l'édifice de l'ordre politique régénéré s'élèverait sur cette double base.

Au milieu de ce mouvement d'opinion, l'Église profita la première du changement accompli, il y a neuf ans, dans nos institutions publiques : ce que le Prince-Président recevait en autorité de la volonté nationale, elle le gagnait en liberté par la bienveillance du souverain. Le Panthéon fut rendu au culte de Dieu; les cardinaux furent appelés au sénat; nos vieilles cathédrales reçurent des dotations considérables; les modestes églises de nos campagnes prirent dans le budget de l'État une part jusqu'alors inusitée; la religion hautement honorée, le clergé publiquement protégé, tel fut le changement qui s'accomplit dans les rapports de l'État et de l'Église. Les faits justifiaient donc toutes les espérances.

Mais il y avait des hommes qui, après avoir été mêlés à nos anciennes luttes politiques, gardaient, sous un ordre de choses nouveau, le ressentiment de leurs défaites ; à côté de ces souvenirs amers, ils attachaient peu de prix aux victoires qui intéressaient leur foi. Ils profitèrent donc de la liberté que l'Empire apportait à la religion, non point en vue des œuvres divines qui sont la mission de l'Église, mais au profit de passions, d'espérances et de desseins que la France venait de condamner dans son vote solennel. Chaque concession du pouvoir devint ainsi une arme entre leurs mains. Le patriotisme du clergé les affligeait sans les décourager ; ne pouvant l'entraîner, ils essayèrent de le tromper ; des doutes furent habilement semés sur les intentions du gouvernement français ; au souvenir tout récent du salut de la Papauté accompli par l'épée de la France, on mêla perfidement les souvenirs douloureux de Savone et de Fontainebleau ; on employa tous les moyens pour rendre suspecte la politique qui ne méritait que la reconnaissance des catholiques ; on exploita la charité elle-même, et les vastes associations formées sous son influence

bienfaisante, et recrutées de tant d'hommes de bien, devinrent le point de mire des efforts les plus actifs. La politique pénétrait ainsi peu à peu dans l'Église, et des chefs de parti, couverts du manteau de la religion, gagnaient la confiance des hommes de foi. La liberté religieuse ouvrait la porte à des influences intéressées qui venaient abriter leurs rancunes jusque sous l'inviolabilité de l'autel, transformant les sublimes textes de l'Évangile en sophismes de leur ambition. La charité elle-même était un piége tendu aux âmes généreuses, et trop souvent la tolérance de la loi n'était que la complicité des mauvais desseins qu'elle couvrait sans les absoudre.

Loin de nous la pensée de confondre le clergé de France avec ces hommes qui, sans titres, sans droits, se sont arrogé sur lui une sorte de dictature. Le clergé français est le plus éclairé, le plus pieux, le plus désintéressé qu'il y ait dans le monde. Héritier des plus illustres docteurs de l'Église, rehaussé, au dix-septième siècle, par le génie et par la vertu des grands évêques, tels que Bossuet et Fénelon, purifié en 1793 par le martyre, réconcilié sous le Consulat avec la société

moderne par l'acceptation franche du Concordat, il a montré successivement son indépendance, son courage, son amour de Dieu et de la patrie. Nous l'honorons comme il mérite d'être honoré; nous savons que son patriotisme est inséparable de sa foi, et que, s'il est toujours prêt à mourir, comme à une époque néfaste, au pied de ses autels, il est également résolu à remplir tous ses devoirs envers le pays et le souverain. Le clergé peut être un instant la dupe de l'esprit de parti; mais il n'en sera jamais l'instrument volontaire, et, si on réussit un jour à tromper sa bonne foi, on ne réussira point à dénaturer ses sentiments.

III

La politique de la cour romaine ne tarda pas à subir elle-même l'influence de ces efforts si actifs et si persévérants. Au lieu de s'inspirer des conseils de la France, à laquelle elle devait son rétablissement, la Papauté, à peine rentrée au Vatican, reprit l'attitude subordonnée que lui avaient faite les traités de 1815.

Mais rien ne pouvait détourner l'Empereur de ses résolutions. Sa confiance dans le Pontife, dont il avait relevé le trône, ne fut pas ébranlée : complétant en quelque sorte, à chaque heure, l'œuvre de la délivrance de la Papauté, il se portait devant l'Europe le garant de l'inviolabilité du Saint-Siége. A l'intérieur, il n'élevait pas seulement des temples à la foi, mais il cherchait par son propre hommage à raffermir dans les âmes l'autorité de l'Église; par un sentiment généreux, il n'usait des priviléges qui appartiennent depuis trois siècles à la couronne de France que pour rendre aux évêques des prérogatives qu'ils avaient perdues; il n'élevait aux siéges épiscopaux que des prêtres désignés d'avance, à son choix, par les sympathies de la cour de Rome. Tous, autour de l'Empereur, ne partageaient pas cette sécurité; mais sa loyauté était sans inquiétude, comme elle était sans soupçon, et, aucun de ceux qui ont eu l'honneur de prendre part à ses conseils ne nous démentira, son inébranlable confiance résista à toutes les observations et à tous les avertissements.

IV

Cette attitude impassible et bienveillante de l'Empereur déjouait au moins les haines qu'elle ne désarmait pas ; et, devant ces témoignages constants de sa sollicitude, il était difficile de créer des malentendus dans l'opinion publique, sur les sentiments qui animaient, à l'égard de la cour de Rome, le gouvernement impérial. Les mouvements favorables à l'indépendance italienne qui se produisirent dans la Péninsule vinrent, en compliquant la situation de la France, fournir le prétexte qu'attendaient les partis. La défaite de la révolution sous les murs de Rome et le désastre de la nationalité italienne sur le champ de bataille de Novare n'avaient fait régner, depuis le Tessin jusqu'à l'Adriatique, que le douloureux silence de la servitude ; la conduite même du gouvernement pontifical, son refus persistant d'accomplir des réformes, et ses sympathies avouées pour l'Autriche, contribuaient à accroître les alarmes du patriotisme italien. L'œuvre de l'émancipation nationale se poursuivait donc par les

sociétés secrètes et les conspirations; les légitimes aspirations de liberté se mêlaient aux complots des conjurés; l'Italie était un foyer prêt pour toutes les révoltes; elle menaçait sans cesse la paix de l'Europe d'une explosion soudaine et formidable.

La question italienne, qui depuis un demi-siècle s'impose à la diplomatie, était inévitable. Deux intérêts supérieurs se dégageaient déjà dans ce conflit : celui de l'indépendance nationale revendiquée par un peuple asservi, mais présentant à l'Europe les titres imprescriptibles de son droit; celui de la Papauté menacée par la révolution, et commise depuis dix siècles à la garde de la France. Quelle était donc, en face de ces principes divers, la situation de notre pays; quel était devant la conscience et devant l'histoire le devoir de l'Empereur? Chef d'une famille souveraine sortie du sein de la révolution de 1789, et dotée deux fois d'une couronne par le libre suffrage de la nation, pouvait-il déserter cette cause de l'Italie qu'il trouvait dans les traditions de notre politique, et à laquelle s'étaient montrés fidèles les plus populaires de nos rois? Catholique, fils aîné de l'Église par

le titre de sa couronne et son dévouement, ne s'était-il pas engagé par une intervention glorieuse à défendre l'indépendance spirituelle du Souverain Pontife, garantie par la puissance temporelle du Saint-Siége? L'origine et les conditions de son gouvernement le rendaient, en Europe, l'appui naturel de la nationalité italienne; les traditions de la monarchie qu'il restaurait, ses sentiments personnels et ses actes faisaient de lui le plus ferme soutien du trône ébranlé du Souverain Pontife. Il aurait abaissé l'honneur de sa couronne en renonçant à cette fidélité glorieuse. Il aurait manqué à la mission de sa race en sanctionnant cette servitude. Ces deux causes l'appelaient également. Il ne pouvait ni comprimer, dans l'intérêt aveugle de la tranquillité du Saint-Siége, les efforts généreux de la liberté italienne, ni humilier devant la Péninsule, remontant au rang des nations, la grandeur séculaire du Vatican.

V

L'Italie respectée dans son indépendance, la Papauté protégée dans sa puissance tempo-

relle, tel était donc le double but que devait se proposer la politique impériale. Entre ces deux puissances divisées par des malentendus, irritées par certains souvenirs, et qui depuis un demi-siècle, si l'on en excepte les jours brillants qui inaugurèrent le pontificat de Pie IX, semblaient ne plus avoir ni aspiration, ni espérances communes ; entre la Papauté menacée et l'Italie prête à se soulever, il fallait tenter une œuvre de conciliation et de rapprochement. Il était à la fois de l'intérêt de l'Italie et de l'intérêt de l'Église, de ne pas persister dans une lutte fatale et de reconnaître mutuellement leurs droits. C'est dans ce sentiment qu'ont été inspirés tous les conseils de la France à la cour de Rome, avant même que les événements eussent démontré la nécessité de ces efforts. L'Empereur engageait le Souverain Pontife à donner satisfaction aux vœux de la pensée libérale en Italie, en accomplissant des réformes sollicitées à plusieurs reprises par les gouvernements de l'Europe, plusieurs fois accordées et toujours différées. Le rétablissement des municipalités romaines, la décentralisation administrative, la cessation de nombreux abus, la restitution à certaines provinces des

franchises dont les avaient dépourvues le congrès de Vienne; toutes ces mesures, apportant la séve de l'esprit nouveau à l'antique autorité du Pape, auraient alors rallié autour du trône de saint Pierre de puissantes sympathies; le gouvernement romain, soumis dans son existence temporelle aux conditions ordinaires des pouvoirs humains, devait savoir prévenir, par les réformes qui affermissent les États, les révolutions qui les ébranlent ou les perdent.

Mais, tandis que l'Empereur épuisait ses efforts pour réconcilier la Papauté avec l'Italie, et préparer ainsi au catholicisme des destinées nouvelles et plus glorieuses, le parti politique qui voulait, en quelque sorte, mettre Dieu dans la complicité de ses desseins, provoquait les catastrophes, en s'opposant à toute transaction. D'après lui, l'Empereur, effaçant les titres de son origine nationale, renonçant au legs impérissable que la Révolution française a laissé à notre génération, devait se faire en Italie le soldat du droit divin. Qu'importaient la liberté de la Péninsule et cette nécessité de répression sanglante venant troubler l'Europe? il s'agissait de garantir contre toute commotion les États de l'Église. On fondait la sécurité du

Saint-Siége sur l'asservissement de la nation.

Ce fut dans ces circonstances que l'Autriche, cédant peut-être à des excitations étrangères, fit franchir le Tessin à ses soldats et porta ainsi sur le territoire piémontais une guerre d'agression. Nous n'avons pas à rappeler les événements qui suivirent : la prompte intervention de la France, deux grandes batailles livrées et gagnées en deux mois, l'armée conduite par l'Empereur ajoutant de nouveaux noms à tous les noms glorieux que nous ont légués nos pères, la Lombardie enfin cédée à la France dans l'entrevue de Villafranca et rendue libre à sa nationalité séculaire ; tous ces faits, l'histoire en a déjà consacré le souvenir. Mais, en dehors de l'agression autrichienne, cette guerre avait des causes profondes, qui la rendaient inévitable et tenaient à la constitution même de l'Italie. Elle était une des conséquences fatales des injustices violentes du passé.

VI

Lors du partage de l'Europe fait en 1815 par les vainqueurs, l'Italie était échue à

l'Autriche, qui y trouvait, avec une source considérable de revenus pour son trésor épuisé, la satisfaction d'une ambition traditionnelle. Régnant à Milan et à Venise par le droit des traités, l'empire dominait encore les petites cours de Parme, de Modène et de Florence, par l'intérêt d'une résistance commune et des alliances de famille. Dans ces vastes dépouilles arrachées par la coalition à la main puissante de l'empereur Napoléon Ier, l'Autriche avait même disputé au Saint-Siége presque toute l'étendue de ses domaines dont le Piémont s'est récemment emparé. Au milieu des enivrements de la victoire, il n'y avait pas de droit contre la force. L'empire avait placé ses sentinelles à Ancône, à Bologne, partout où il voyait une étape de sa domination péninsulaire. Puis il avait repris l'œuvre dans laquelle avaient échoué pendant le moyen âge les Césars allemands, celle de dépouiller l'Italie de son caractère national, et de faire de ces provinces, soumises par les armes, un joyau de la couronne germanique. Il épuisa les voies de l'habileté et de la force dans cette tentative.

Depuis lors, dans ces plaines fertiles qu'arrosent le Tessin, le Pô et le Mincio, il y eut

deux peuples en présence : les vaincus, ne comprenant même pas la langue de leurs maîtres et protestant par les conspirations et les émeutes contre leur oppression; les vainqueurs, joignant à tout l'orgueil de la conquête toute la défiance de l'avenir; les uns imposant le gouvernement, les autres le subissant. Les Italiens étaient les déshérités de l'Italie; les classes intelligentes protestaient contre ce mépris d'elles-mêmes et du génie national; mais ces légitimes résistances à la domination autrichienne ne faisaient qu'augmenter les rigueurs, et la haine croissait avec la servitude.

La révolution de 1848 trouva l'Italie prête à un soulèvement. Les événements dont la Péninsule devint alors le théâtre firent au Piémont une place exceptionnelle. Constitué librement et néanmoins dans des vues hostiles à la France, il était devenu le gardien de l'indépendance nationale outragée; et, bien que dans son premier effort pour la venger, il ait abouti au désastre de Novare, il ne se laissa ni décourager par cette catastrophe, ni détourner des voies que lui montraient tous les esprits libéraux en Europe. Il concentra en lui-même, dans la difficile expérience des libertés

publiques, toutes les forces vives de la nation; il parla et agit au nom de l'Italie; il se posa dans le conseil des puissances comme le représentant d'une race asservie, et plaça sur les champs de bataille le drapeau de la patrie commune, à côté des drapeaux unis de la France et de l'Angleterre. Qui donc s'étonnerait qu'une telle situation, condamnée par la conscience des peuples et le témoignage de l'histoire, ait abouti à un duel terrible entre l'Autriche et l'Italie?

VII

La France avait prévu cette lutte, et elle avait fait pour la prévenir de loyales tentatives. Guidée par un intérêt supérieur d'ordre public international, elle voulait éviter à l'Italie les douleurs de convulsions nouvelles, et à l'Europe les inquiétudes et les dangers d'une guerre qui pouvait s'étendre à tous les grands États.

Il existait entre l'Italie et l'Autriche une irréconciliable inimitié; c'était donc en dehors de la domination allemande qu'il fallait cher-

cher les éléments de la pacification de ce pays. La France le comprit et le tenta au congrès de Paris en 1856. S'appuyant sur l'autorité de ce grand exemple d'une intervention des puissances pour le règlement des questions qui menacent la paix de l'Europe, elle demanda, au nom de la sécurité de l'avenir, la renonciation de l'Autriche, non point aux droits de sa souveraineté italienne, mais à l'action permanente et générale qu'elle exerçait dans la Péninsule, en vertu de ses traités avec les princes. L'Empereur Napoléon voulait que ces princes, dotés par le Congrès de Vienne d'une indépendance nominale, cessassent d'être les feudataires ou les lieutenants de l'Autriche, pour devenir des gouvernements nationaux. A une domination devenue impossible succéderait la suprématie de l'Europe, qui ne serait pour l'Italie que la garantie de son affranchissement.

Cette solution sauvegardait les droits nationaux, relevait l'honneur des couronnes et ne portait aucune atteinte à la légitime fierté de la maison d'Hapsbourg; elle faisait sortir la question italienne de la crise violente, où se débattent depuis un demi-siècle les

intérêts de la Péninsule, et devançait les résultats d'une lutte, sans faire de vaincus. Adoptée par l'Europe, elle aurait prévenu la guerre et les événements qui en ont été la suite.

Jusque-là, il est donc bien facile de suivre la pensée qui inspirait la politique de la France vis-à-vis de l'Italie : pensée juste, prévoyante et désintéressée, qui ne tendait qu'à devancer une crise par des concessions, à restituer aux princes leur souveraineté, et à replacer la Papauté dans les conditions de puissance morale qu'elle avait perdues pour son autorité politique. Le jour où l'on publiera les dépêches de notre gouvernement sur les affaires italiennes, antérieurement à la guerre, on verra ce qu'il a montré de sollicitude pour tous les intérêts qui s'y trouvaient engagés et notamment pour le Saint-Siége.

Mais quand la lutte devient inévitable, quelle sera la conduite de la France vis-à-vis de Rome? La diplomatie n'y avait trouvé que du mauvais vouloir; entre les conseils qui arrivaient de Vienne et ceux qui venaient de Paris, la chancellerie romaine n'hésitait pas; aux sages réformes que lui demandait la France,

elle préférait la tutelle que lui imposait l'Autriche. L'autorité de notre protection était déjà méconnue; le bienfait de notre occupation militaire, presque dédaigné. On préludait à l'hostilité ouverte par une ingratitude à peine déguisée. Le cœur de Pie IX était surpris et trompé par les rancunes antifrançaises des prélats, qui vivaient le plus dans son intimité. Sans s'arrêter à cette situation, l'Empereur rechercha avec ardeur les moyens de préserver l'autorité politique du Saint-Père, dans la lutte qui allait éclater.

Son programme fut rendu public; n'ayant pu obtenir le protectorat de l'Europe pour l'Italie, il proposait une fédération de tous les États indépendants, dont le centre serait à Rome, et dont le Pape serait le chef. C'était la solution monarchique et catholique de la question italienne. Nous qui avons eu l'honneur d'exposer ce programme, nous savons mieux que personne par quels sarcasmes et quelles injures il fut accueilli au sein du parti, dont l'influence dirigeait le Vatican. A Rome et à Paris, ce fut une émulation de violence. On niait la question italienne; on affirmait le droit inviolable de l'Autriche et on repoussait

au nom du Pape tout ce qui pouvait l'associer à la régénération de la nationalité, dont ses plus illustres prédécesseurs avaient lié la cause à celle de la grandeur de l'Église.

Plus tard, mais trop tard, les yeux se sont ouverts, et l'idée de la fédération italienne sous la présidence du Pape, formulée dans le traité de Villafranca, devait avoir pour défenseurs ceux qui l'avaient repoussée avec le plus d'énergie et le moins de réflexion.

VIII

Enfin la guerre éclate; à ce moment quelle est la première préoccupation de l'Empereur? C'est de placer les États du Saint-Siége sous la garantie d'une neutralité supérieure, qui le protége contre les hasards des combats. M. le ministre des affaires étrangères, dans sa dépêche du 12 février, adressée à M. le duc de Gramont, représentant de la France à Rome, résume ainsi les conventions arrêtées entre les deux Empereurs:

« Au début des hostilités, la neutralité du Saint-Siége avait été proclamée par les belli-

gérants. Ils continuaient d'occuper les positions dont ils se trouvaient les gardiens avant la guerre. Ils renonçaient à s'y fortifier de manière à pouvoir de là se nuire l'un à l'autre. Ils semblaient, en un mot, pénétrés de cette pensée que, au-dessus de leurs dissentiments passagers, s'élevait un intérêt supérieur, également cher à tous les deux, celui du maintien de l'ordre dans les États du Saint-Père.—Les garnisons de Ferrare, de Comacchio, de Bologne et d'Ancône pouvaient, en toute sûreté, veiller au maintien de la tranquillité dans les Légations et les Marches, pendant que la garnison française y veillait à Rome. »

Ces conventions suffisaient à assurer la sécurité des États du Saint-Siége. En laissant les Autrichiens dans les garnisons qu'ils occupaient sur le territoire pontifical, la France faisait une concession énorme, mais c'était la concession de son respect et de son dévouement pour le Pape. La politique pouvait en souffrir; mais au-dessus des intérêts politiques, l'Empereur plaçait l'indépendance et la dignité du chef de l'Église.

Partout où flottait notre drapeau, il n'y eut pas la plus légère atteinte portée à l'autorité

du Saint-Siége. Pendant que la liberté de l'Italie se jouait sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino, le repos de la ville éternelle ne fut pas troublé un seul instant par tous les bruits qui montaient de toutes les parties de la Péninsule. La révolution qui emportait les trônes de Parme, de Modène et de Florence, n'ébranla pas le Vatican. Rome frémissait dans son patriotisme au bruit du canon qui décidait du sort de la patrie italienne. Mais ces frémissements contenus sous la main ferme et tutélaire de la France n'étaient que la manifestation généreuse des sympathies qu'elle inspirait, et dont elle ne s'appliquait qu'à modérer les témoignages, afin qu'ils ne fussent pas une offense ou une inquiétude pour Pie IX.

Pendant ce temps que faisait l'Autriche? Elle abandonnait subitement toutes les places commises à sa garde. De sa part, nous en sommes convaincu, ce n'était pas un calcul, mais une nécessité de sa stratégie. Mais cet abandon précipité devait avoir des conséquences faciles à prévoir. Son occupation avait excité contre le gouvernement pontifical toutes les irritations du patriotisme; son départ

livrait cette autorité sans défense à la réaction du sentiment national longtemps comprimé. Elle ne laissait derrière elle qu'une autorité sans force en présence d'un peuple désaffectionné. Ainsi les Romagnes n'ont pas fait une révolution ; elles n'ont pas eu à conquérir leur indépendance ; elles l'ont retrouvée dans les casernes vides des Autrichiens.

La fidélité de la France au principe de la neutralité, l'énergie de son attitude à Rome pour apaiser les témoignages de reconnaissance qui montaient vers elle, tant de sagesse, de sincérité et d'abnégation, ne trouvèrent pas cependant leur récompense dans les sentiments du gouvernement pontifical ; et dans l'entourage du Vatican gardé par nos soldats, les victoires de la France n'excitèrent qu'un désappointement mal dissimulé.

IX.

Le traité de Villafranca survint au milieu de tous ces changements. Il consacrait un principe, dont la reconnaissance par les deux Empereurs, sans prévenir au delà des Alpes les

révolutions intérieures, garantissait au moins la paix de l'Europe et la liberté de l'Italie. La non-intervention des puissances étrangères formait, dans le droit public, la sauvegarde de la nationalité italienne. La Papauté, protégée au siége même de son pouvoir par les armes de la France, se trouvait en face des Romagnes soulevées, des Marches et des Légations, agitées de mouvements qui devaient faire redouter à la cour de Rome une catastrophe prochaine. Au lendemain de sa victoire, l'Empereur écrivit au Pape une lettre témoignant de sa constante sollicitude pour les intérêts de l'Église. En réservant les droits du Saint-Siége sur les Romagnes, il conseillait au Pontife d'accorder, sans attendre les exigences de la révolte, les réformes depuis trente ans réclamées par l'Europe, au nom des populations des États romains. « Je supplie Votre Sainteté, disait l'Empereur, d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Église, mais qui comprend les nécessités de son époque, et qui sent que la force brutale ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés. Je vois dans les décisions de Votre Sainteté, ou le germe d'un avenir de gloire et de tranquillité, ou bien la

continuation d'un état violent et calamiteux. »

Ainsi, après tant de gloire, lorsqu'il vient de signer la paix de Villafranca et de mettre loyalement sa main dans celle de l'empereur François-Joseph, la sollicitude de l'Empereur Napoléon se porte aussitôt vers le Pape. Il veut l'associer en quelque sorte au bénéfice de ses victoires ; il vient d'affranchir l'Italie, ce n'est pas assez ; il veut la réconcilier avec la Papauté. A cette noble démarche, que répond la cour de Rome? Au lieu de se confier au vainqueur de Solferino, elle oppose toujours ses ajournements et ses réticences. L'Autriche elle-même conseille les réformes comme l'unique moyen de salut ; le gouvernement romain reste impassible.

Mais que demandait-il? La restitution des Romagnes. Rome ne voulait rien écouter et rien céder, avant que cette province fût ramenée sous son autorité. Était-ce possible? Qui accomplirait cette restitution par la force? L'Autriche vaincue ne l'osait pas ; la France victorieuse ne le pouvait pas. L'Autriche, après ses défaites, était impuissante à recommencer sur les bords de l'Adriatique la longue histoire de son ancien protectorat ; la France, qui venait

d'affranchir l'Italie, ne pouvait pas davantage prêter ses soldats, pour remplacer les garnisons en fuite de l'Autriche. L'un et l'autre pays se seraient trouvés engagés par cette action directe dans un système d'intervention, dont il était impossible de mesurer toutes les conséquences, et qui aurait été le renversement des bases mêmes de la paix. Le Pape, d'ailleurs, ne devait pas placer dans sa propre force de meilleures espérances ; devant la révolution menaçante, il était sans soldats.

La cour de Rome, cependant, ne comprit pas cette situation, ou ne voulut pas la subir. Elle ajourna encore à d'autres temps les réformes promises. Au milieu de ces hésitations, qui devaient se changer bientôt en résistance obstinée, les populations de l'Italie centrale, dégagées, par la retraite des princes, de leurs anciens gouvernements, préparaient ou accomplissaient leur annexion à la monarchie piémontaise, et enveloppaient les États du Saint-Siége, qu'elles menaçaient, pour ainsi dire, de leur indépendance. Ici nous voyons jusqu'où peuvent aller la modération généreuse dans les conseils, et la fidélité dans le dévouement. Les événements se pressent dans l'Italie

centrale; de nouveaux pouvoirs s'organisent, la révolte menace Naples et envahit la Sicile; quelle va être, au milieu de ces événements, l'attitude de la diplomatie française? quelles inspirations la cour romaine trouvera-t-elle dans les nécessités présentes et dans les traditions de son pouvoir? Les pièces de ce grand procès ont été soumises aux chambres; c'est leur témoignage que nous allons invoquer, car il a la certitude et l'autorité de l'histoire.

Le 26 février 1860, M. Thouvenel renouvelait à Rome, par l'intermédiaire de M. de Gramont, la proposition de faire garantir par l'Europe les États du Saint-Père, sous la réserve d'un vicariat érigé dans les Romagnes, et il faisait suivre cette ouverture de ces paroles si dignes du Pontife auquel il les adressait :

« Alors même que le Pape verrait dans cette combinaison un sacrifice partiel de ses droits de souveraineté, ne trouverait-il pas une compensation suffisante dans cette pensée, qui doit bien avoir aussi son prix pour le cœur d'un prince qui réunit le titre de père à celui de souverain, qu'il aurait puissamment contribué à ramener la tranquillité en Italie, à pacifier les consciences et à rassurer les es-

prits, qui de toutes parts en Europe, s'alarment de la prolongation d'une crise, à laquelle tant d'intérêts de l'ordre le plus élevé commandent de mettre un terme? »

Pour se rendre compte de la bonne foi avec laquelle le gouvernement de l'Empereur poursuivait une solution qui pût conserver l'autorité temporelle du Pape, il faut voir avec quelle énergie sa diplomatie essayait de ramener le cabinet de Turin à l'esprit d'une sage transaction. En même temps qu'elle s'efforçait de convaincre Rome de la nécessité des concessions, elle tentait de décider le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, à n'être que le représentant du Pape dans les Romagnes. Dans une remarquable dépêche adressée, le 22 février 1860, à M. le baron de Talleyrand, notre ministre à Turin, M. Thouvenel presse M. de Cavour, dans les termes les plus formels, d'adhérer à cet arrangement, et, pour l'y décider, il emploie les arguments les plus péremptoires, en déclarant nettement que, si la Sardaigne refuse, elle sera responsable de sa résolution, et ne devra pas compter sur la France dans les éventualités qu'elle pourrait provoquer par ce refus.

C'est de Rome encore que devait venir la résistance à des propositions si loyales et si sages. Le cabinet des Tuileries ne se décourage pas. Le vicariat est repoussé comme une injure. L'Empereur présente alors à l'acceptation du Saint-Siége une combinaison nouvelle, que M. Thouvenel doit communiquer à toutes les cours catholiques, et qui se trouve ainsi résumée dans sa dépêche du 8 avril :

« Organisation, en dehors d'une intervention, soit française, soit autrichienne, d'un corps d'armée destiné à veiller au maintien de l'ordre à Rome; subside offert au Souverain Pontife par les puissances catholiques ; enfin, promulgation, dans les États-Romains, des réformes déjà approuvées par Sa Sainteté. »

Il y avait dans cette protection plus qu'un secours prêté à la faiblesse, il y avait un hommage rendu à la grandeur séculaire du Saint-Siége ; c'était le monde catholique venant s'associer de nouveau par son dévouement aux destinées humaines de l'Église. Le caractère particulier de ce protectorat en relevait l'honneur. Pour quelle autre puissance les nations catholiques auraient-elles accepté de tels de-

voirs, si ce n'est pour le prince qui gouverne les âmes au nom de Dieu, et dont la main s'élève au-dessus de l'univers pour le bénir? L'Italie était pacifiée; l'unité italienne, dont les prétentions menacent Rome, était définitivement entravée; la Papauté sortait de la crise la plus redoutable peut-être, honorée par le respect des peuples et fortifiée de leur dévouement.

Les puissances catholiques le comprirent ainsi. M. de Rechberg fit au nom de sa cour une réponse sympathique, de telle sorte que M. Thouvenel pouvait dire, le 23 avril, à M. le marquis de Moustier : « J'ai la confiance qu'il nous serait aisé de nous entendre avec la cour de Vienne. » Le ministre de Naples déclara que son maître était prêt à concourir à ces résolutions. M. Barrot, ambassadeur de France en Espagne, rapportait ainsi, dans sa dépêche du 24 avril, la réponse de la cour de Madrid : « M. Collantès ne conteste pas l'obstination du Saint-Père, qui, dès qu'il a été rétabli sur son trône, a oublié les leçons de 1848, la catastrophe révolutionnaire qui l'avait obligé de s'enfuir de ses États, et le secours providentiel qui l'y a ramené. » Et le

représentant de l'Empereur auprès de la reine Isabelle ajoutait : « M. le premier secrétaire d'État pense que cette proposition est inspirée par la saine et calme intelligence des vrais intérêts du Saint-Siége, et qu'elle offre la seule chance de sauver de la révolution, sans sacrifier absolument ce qui est déjà perdu, les provinces qui restent encore sous la domination du Saint-Siége, et avec elles peut-être le gouvernement temporel du Pape. »

Le même sentiment se produisit à Lisbonne, et le ministre des affaires étrangères, M. Casal-Ribeiro, répondit que « puisque malheureusement le Pape repoussait ces concessions, il n'y avait plus qu'à laisser faire le temps. »

X

Tel était le langage de la diplomatie des nations catholiques. Vienne, Naples, Madrid, Lisbonne, répondent à la pensée de la France. Dans ces cours, que l'on n'accusera pas de subir l'influence française, on jugeait la situation comme nous la jugions nous-mêmes, et on adhérait à la politique de transaction dont le

cabinet des Tuileries épuisait successivement toutes les ressources.

En ce moment, les tentatives d'agitation qui s'étaient produites en France au nom de la religion, mais sous l'impulsion et dans l'intérêt de la politique, redoublaient d'ardeur. On se coalisait, sous le masque de la piété, entre fils de Voltaire et fils des croisés. Des pamphlets violents incriminaient les intentions et la conduite du gouvernement; quelques évêques, trompés par le zèle de leur foi, se laissaient entraîner dans ce mouvement, et les échos de tout ce bruit arrivant jusqu'à Rome purent faire croire à un soulèvement d'opinion. On s'abusa à ce point d'imaginer que l'Empereur était isolé en France et qu'il avait irrité toutes les consciences. Ce sentiment, perfidement entretenu, dut contribuer beaucoup à la roideur avec laquelle fut accueillie au Vatican la proposition qui avait reçu l'assentiment de toutes les puissances catholiques. Voici la curieuse réponse du cardinal Antonelli aux ouvertures du duc de Gramont ; elle est consignée dans une dépêche du 14 avril : « Le Saint-Siége n'adhérera à aucun protocole qui ne lui garantisse la res-

titution des Romagnes; il persiste à différer jusque-là l'exécution des réformes consenties par le Saint-Père; son inébranlable résolution est de n'accepter jamais une garantie pour les États restés sous sa domination, parce qu'à ses yeux ce serait reconnaître une différence entre ces États et ceux qui lui ont été ravis. Le Pape repousse le système d'une rente inscrite au grand-livre des États; il ne se prêterait qu'à une combinaison qui aurait la forme d'une consécration des anciens droits canoniques, perçus sur les bénéfices vacants; quant aux secours des troupes à fournir, le Saint-Siége préfère avoir la liberté de recruter lui-même son armée. »

Tous les efforts de conciliation venaient donc échouer devant cette résistance excitée et enhardie par une si fausse appréciation de l'état de la France. Le cardinal Antonelli l'avait déclaré, du reste, à M. de Gramont, dans une conversation, dont les détails sont reproduits par la dépêche de notre ambassadeur : « Le Pape ne transigera jamais. »

Pas de transaction ! Tel était le dernier mot de cette politique, aveuglément soumise aux influences funestes et antifrançaises, que signalait la vigilance éclairée du duc de Gramont.

XI

Ainsi la cour de Rome avait tout refusé; elle avait écarté le vicariat sur les Romagnes, comme une atteinte à sa souveraineté, qui n'existait déjà plus dans cette province; elle avait décliné la garantie collective des puissances catholiques pour l'intégrité du territoire qui lui restait après la guerre; elle avait rejeté presque comme une humiliation l'offre d'un pieux tribut acquitté par tous les princes qui reconnaissaient la souveraineté spirituelle du Saint-Père; elle avait repoussé la proposition d'une garde fournie par toutes les nations fidèles au Saint-Siége. Quelle serait donc l'attitude de la cour de Rome? Resterait-elle spectatrice immobile des événements qui se précipitaient en Italie? Attendrait-elle dans le recueillement et dans l'espérance de la foi l'heure des réparations? On aurait pu le comprendre. — Il y a dans la résignation une sorte d'austère vertu qui ennoblit le malheur et commande le respect. — Mais la résignation n'entrait point dans le cœur des conseillers de

Pie IX. — Au moment même où il protestait contre la pensée d'une dotation régulière, offerte par les souverains catholiques, le gouvernement pontifical sollicitait les offrandes individuelles, et organisait partout la perception du denier de saint Pierre. — Au moment où il refusait les soldats mis à sa disposition par le dévouement des princes, il enrôlait des partisans. — L'Empereur avait constamment recommandé la création d'une armée nationale, comme témoignage de l'ordre rétabli et comme garantie de la sécurité future; le gouvernement romain, qui était resté sourd à ce conseil, allait tenter de former une armée sans nationalité, sans unité. Cette tentative se produisait avec un éclat qui voulait rappeler les grandes manifestations religieuses d'une autre époque, et, pour que rien ne manquât à la mise en scène, on mettait à la tête de cette croisade un général, que la France n'avait pas vu sous ses aigles dans nos luttes héroïques d'Italie et de Crimée. Disons-le franchement, lorsqu'un prélat romain, connu par son hostilité personnelle à la politique française, venait jusqu'au fond de l'Anjou faire appel au courage et au dévouement de M. de Lamori-

cière, il choisissait moins le héros de Constantine que l'homme politique, séparé du gouvernement de son pays. L'Empereur, préoccupé de plus hautes pensées, ne s'opposa point à ce choix, bien que plus d'une parole indiscrète eût déjà trahi les espérances qui se rattachaient au nom du général en chef de l'armée pontificale.

« Une coterie puissante au Vatican, écrivait à cette époque M. le duc de Gramont, tenait à imprimer à cette mesure le caractère d'un défi à la France. » Pour toute réponse à cet avertissement, l'Empereur, sur la demande du Saint-Père, se hâta d'autoriser le général de Lamoricière à prendre du service à l'étranger.

Le parti qui dissimulait sous les apparences du zèle religieux son hostilité contre l'Empire applaudit bruyamment. On tenta d'organiser des manifestations, on battit le rappel d'une nouvelle Vendée, et, dans les premiers jours, on confondit dans un même anathème les fils de la Révolution et les sectaires du Coran. M. le duc de Gramont a tracé, dans une de ses dépêches, le tableau instructif des manœuvres qui essayèrent alors d'envelopper le Vatican.

« A peine, écrivait-il à la date du 10 avril

« 1860, M. de Lamoricière fut-il entré au « service du Pape, qu'on vit arriver à Rome « de nombreuses députations françaises, qui « se présentèrent en corps et avec pompe de- « vant Sa Sainteté, affectant tous les carac- « tères de l'opposition dynastique la plus pro- « noncée, et tenant jusqu'au pied du trône « pontifical un langage dont la violence dénote « une exaltation extrême. »

Et M. de Gramont ajoute « que ces mani- « festations recevaient des encouragements de « quelques camériers influents..... » Un jour, d'après son témoignage, « un air de mystère « régnait au Vatican... On arrêtait les visiteurs « en leur demandant : Êtes-vous Bretons? et « on leur expliquait que les salles étaient mo- « mentanément fermées, parce que le Saint- « Père recevait l'hommage de la Bretagne, qui, « par députation, venait protester contre l'Em- « pereur. »

Puis venait le tour des Lyonnais; et l'un d'eux, qui, bien que catholique fervent, « n'a- « vait pas cru devoir répudier le sentiment de « sa nationalité, était vivement interpellé en ces « termes : « Monsieur, on est sujet du Pape « avant d'être sujet de son souverain. Si vous

« n'êtes pas dans ces idées, que venez-vous « faire ici? »

Tout cela est écrit dans des dépêches officielles et attesté par un ambassadeur, dont le nom et le caractère ajoutent encore à l'authenticité de pareils documents. Et quand on pense que ces scènes ridicules se passaient en quelque sorte sous la protection de l'armée française, on peut juger ce qu'a été la modération de l'Empereur. Cette parodie de Coblentz, ces imitations puériles du temps de Grégoire VII, cette distinction étrange entre les Bretons et les Français, ces hommages rendus au Pape, non comme chef de l'Église, mais comme souverain, ne méritaient pas que l'Empereur sortît de ce calme qu'il puise dans sa force et dans son droit; mais, s'il n'y voyait pas un danger, il y trouvait du moins le témoignage irrécusable des sentiments que l'on entretenait à Rome contre la France et le souverain de son choix.

XII

Les illusions auxquelles on se livrait avec tant d'imprudence devaient être bientôt cruel-

lement trompées. Garibaldi, en effet, ne demandant sa mission qu'à son audace, avait débarqué à Marsala. Après avoir parcouru la Sicile, il envahissait, à la tête de ses bandes, le royaume de Naples, dont la monarchie ne devait s'ennoblir par l'héroïsme de la défense que dans l'extrémité de ses désastres. Le soldat heureux tentait vainement de s'improviser homme d'État : sous sa dictature populaire, c'était l'esprit de Mazzini qui gouvernait. La liberté italienne pouvait périr dans le triomphe de la révolution. Le Piémont crut qu'il se devait à lui-même, qu'il devait à sa sécurité, au salut de l'Italie, au milieu de laquelle il représentait seul l'union de l'autorité monarchique et de l'indépendance nationale, de prévenir cette dangereuse victoire des passions anarchiques, en contenant et dirigeant lui-même le mouvement italien.

Entre le royaume de Naples et les États sardes, se trouvait le territoire pontifical. Le Piémont n'hésita plus ; il voyait en effet à Rome un général qui, en prenant son commandement, avait franchement déclaré son hostilité contre la cause dont le roi Victor-Emmanuel était le représentant. L'invasion

des provinces du Pape était donc, dans les vues du Piémont, une attaque ouverte à la réaction dont le siége était à Rome, et une précaution contre les entraînements révolutionnaires dont le foyer était à Naples.

L'empereur Napoléon caractérisa nettement sa politique vis-à-vis de cette agression, par deux actes également significatifs : il retira son ambassadeur de Turin, et il doubla son armée d'occupation à Rome. Ainsi, en même temps que son blâme frappait le gouvernement sarde, son dévouement entourait le Saint-Père d'une protection plus efficace.

Mais qu'allait faire l'armée pontificale en présence de l'armée piémontaise? Quelle serait l'attitude du chef qui la commandait, et que tant d'hommages avaient salué quelques jours avant comme le sauveur de la Papauté trahie? Le général de Lamoricière avait à choisir entre deux partis : se retirer devant les envahisseurs avec une armée qui n'était pas encore prête pour combattre, en protestant contre la violation de la neutralité du Saint-Siége, ou tenter dans une lutte inégale la fortune des armes.

De ces deux conduites, il n'y en avait qu'une de politique et de raisonnable : c'était la pro-

testation. Le général de Lamoricière a fait ses preuves, et personne n'aurait pris sa réserve pour de la faiblesse. En optant pour la résistance, il s'est exposé à ce que l'on confondît son courage avec l'imprévoyance.

On sait ce qui arriva. Rien n'est plus douloureusement éloquent que le rapport du général en chef des troupes pontificales. Heureusement pour l'honneur militaire, il n'y a dans l'histoire que de rares exemples d'une pareille déroute avant le combat. C'est encore le sang de la France qui racheta la honte de cette défaillance, et Castel-Fidardo ne rappellerait qu'une défection, si une poignée de jeunes Français n'avait pas soutenu avec un noble courage un choc inégal.

En voyant se fondre en quelques instants une armée si peu digne de lui, le général de Lamoricière dut comprendre la faute politique qu'il avait commise. Sa retraite n'aurait fait qu'aggraver la responsabilité du Piémont, en conservant au Pape une apparence de force militaire; sa défaite atteignait la puissance temporelle du Pape, et ne laissait à cette catastrophe que le prestige trompeur de la témérité.

Ce fut un deuil dans toutes les âmes reli-

gieuses. On voulut changer en triomphe les funérailles des volontaires qui avaient généreusement sacrifié leur vie.

Ni le gouvernement de l'Empereur, ni l'opinion publique ne s'émurent de ces démonstrations, et le général de Lamoricière lui-même, rentré en France, après cette campagne d'un jour, en marqua le véritable caractère, en écartant l'offre d'une épée d'honneur.

La Papauté se retrouvait donc une fois de plus sans défenseurs. Après avoir repoussé la garantie de l'Europe et le secours du monde catholique, que lui aurait assurés la sollicitude de l'Empereur, elle voyait son armée dispersée, ses provinces envahies, et la révolution monter menaçante jusqu'aux portes de Rome. Qui la sauvera de ce désastre si imprudemment provoqué?... C'est toujours l'Empereur! Non-seulement son armée gardait Rome, mais elle allait couvrir le patrimoine de saint Pierre, évacué par le Piémont sur notre demande.

Et par un contraste étrange, au milieu des conseils perfides ou aveugles, qui voulaient entraîner la Papauté dans l'exil, pour en faire le missionnaire de leurs ressentiments, ce fut

encore la France qui détourna Pie IX de ces résolutions désespérées, et qui retint le successeur des apôtres auprès du tombeau de saint Pierre.

XIII

Tout ce tableau que nous venons de dérouler, ce n'est que l'histoire de la question romaine depuis dix ans. Nous n'avons pris que les faits. Mais, à côté des événements, il était nécessaire de montrer les causes, les tendances, les efforts secrets et les résistances ouvertes qui les ont successivement amenés et qui les caractérisent. Ainsi, dès le lendemain de l'expédition de Rome, conçue et exécutée, au risque de sa popularité, par le Prince qui voulut réconcilier l'Église et la liberté — parti pris d'organiser la défiance et la division; — pression intérieure sur le clergé, pour le séparer du pouvoir qu'il avait acclamé et dans lequel il voyait une protection puissante et populaire de ses droits; — pression extérieure sur Rome, pour l'entraîner à une ingratitude envers la France et à une séparation morale avec le pouvoir national

qu'elle s'était donné ; — encouragement à des exigences qu'aucun gouvernement ne pouvait accepter, et que repoussaient également nos traditions, nos mœurs, nos lois, l'exemple de nos plus grands rois et l'intérêt de l'Église elle-même ; — exploitation perfide de la situation de l'Italie pour rejeter de plus en plus le Pape du côté de l'Autriche, afin de placer le cabinet des Tuileries dans cette alternative, impossible pour son honneur, de sacrifier le Saint-Père à la révolution, ou l'Italie à la cour de Rome ; — travail incessant pour rendre suspects tous les conseils de notre diplomatie avant la guerre, et, après la guerre, pour rendre stériles toutes les tentatives inspirées par notre dévouement ; — enfin, hostilité ardente, ne prenant plus la peine de se déguiser, attisant la haine, conseillant la violence, inspirant l'outrage, et formant entre Rome et Paris comme une espèce de Ligue internationale, capable de tout sacrifier à ses ressentiments politiques ou à ses passions religieuses, même l'Église, même la France, si la France et l'Église, immortelles de leur nature, n'étaient au-dessus de pareils desseins et de pareils complots !

Tel est ce tableau, couvert d'un voile si transparent que nous avons à peine besoin de l'écarter, pour le rendre visible à tous les regards.— Et maintenant, il est facile d'apprécier le rôle qui appartient à chacun dans cette situation.

Pour les passions dont nous venons de montrer le travail, souterrain d'abord, mais toujours actif, le Pape n'a été qu'un moyen, et non un but; elles se sont interposées entre lui et l'Empereur, pour séparer deux puissances dont l'union aurait anéanti leurs espérances; elles l'ont trompé; elles l'ont exploité, et elles en ont fait l'enjeu de leurs ressentiments et de leurs ambitions.

En présence de cette intrigue, le gouvernement français est resté invariable dans ses sentiments et inflexible dans son attitude. En voyant ses ennemis naturels et systématiques cerner le Vatican et s'y introduire avec leurs mauvais conseils, il ne s'est pas cru affranchi, même par l'ingratitude, de la protection qu'il devait au Saint-Père; fils respectueux, sa piété filiale a étouffé les mouvements les plus légitimes de sa susceptibilité. Il a continué ses bons offices et ses services désintéressés. Il a

épuisé toutes les combinaisons de salut, sans se lasser, ni se blesser des refus obstinés que la cour de Rome opposait à ses conseils. Il a fermé l'oreille aux injustices et aux injures qui partaient de l'entourage du Pape; au milieu de ces prélats ennemis de la France, au-dessus d'eux, il y avait le Père commun des fidèles, et notre honneur était attaché au devoir que nous remplissions, en veillant sur sa sécurité.

Quant à la cour de Rome, elle peut voir aujourd'hui où l'ont conduite les funestes influences qu'elle a préférées aux inspirations de l'Empereur. Isolée en Italie, abandonnée par l'Autriche, blâmée par l'Europe, privée des provinces qu'elle pouvait conserver sous notre garantie, réduite à un lambeau de territoire qu'elle perdrait demain, s'il n'était couvert par la protection de nos armes, elle voit successivement lui échapper toutes les ressources sur lesquelles elle avait compté. Elle croyait la domination de l'Autriche dans la Péninsule inébranlable, et en moins de deux mois de guerre, l'occupation autrichienne était rejetée de l'autre côté du Mincio. Elle avait cherché des alliés dans des princes anti-

pathiques à leurs peuples, et ces princes sont en exil. Elle avait formé une armée à grands frais, et, sauf les Français, vaillants sous tous les drapeaux, tous ses soldats se sont enfuis avant d'être vaincus. Elle a fait appel à l'agitation des consciences, et cette voix qui remuerait encore le monde, si elle s'élevait de la chaire de saint Pierre pour défendre un dogme ou une vérité divine, n'a trouvé que l'indifférence. Voilà ce qu'ont fait de l'autorité pontificale les influences fatales qui ont malheureusement réussi à lui rendre la France suspecte et l'Italie odieuse.

XIV

Le mal est-il donc irréparable? Nous ne le pensons pas. On peut juger aujourd'hui à Rome comme en France, que la question d'Italie n'est pas un accident, ainsi qu'on le croyait avant et depuis la guerre. L'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen. Elle ne trouvait sa place que dans l'histoire; elle l'a conquise désormais dans la politique active et dans la diplomatie des nations. Elle a fait plus encore, et l'on peut dire

que l'avénement de sa nationalité sur la carte d'Europe en a déjà modifié la situation générale. L'Angleterre, qui déclarait encore, il y a deux ans, les traités de 1815 inviolables, en est venue elle-même à favoriser une des plus graves atteintes qui aient pu être portées au système européen si savamment organisé contre la France. La Russie, depuis qu'elle a loyalement renoncé à son protectorat exclusif sur l'Allemagne et à sa domination sur l'Orient, n'emploie sa légitime influence qu'à prévenir les conflits ; sagement progressive dans ses institutions, elle s'est montrée partout juste et conciliante dans ses rapports internationaux. La Prusse, répudiant de vaines alarmes et de téméraires menaces, vient, par un vote récent, de replacer sa politique dans une voie conforme à son rôle historique et à ses intérêts les plus incontestables. L'Autriche essaie de se relever de ses défaites par des réformes, et, avec une réserve dont il faut lui tenir compte, elle limite son droit d'intervention à celui de sa défense. L'Espagne sort des orages, et sa liberté, qui se règle et se modère, lui rend les élans de son antique gloire. L'Italie a contribué pour une large part à ce grand mouvement li-

béral en Europe qui, en détruisant les germes de coalition, consolide toutes les espérances de paix et de progrès.

Mais si l'Italie est affranchie, — elle n'est pas constituée, et l'obstacle à son organisation, c'est Rome. — Tant que durera le funeste antagonisme que l'on a créé entre des forces dont l'union répond à tant d'intérêts, l'Italie et la Papauté temporelle ne trouveront pas les conditions de leur équilibre.—Qu'elles s'unissent, et de cette alliance sortira leur grandeur commune.

Il est aussi difficile de concevoir l'Italie sans le Pape, que le Pape sans l'Italie. Ils sont liés l'un à l'autre, par la tradition, par l'histoire, par le respect universel de toutes les nations catholiques envers le chef de l'Église. Quand l'Empereur s'est engagé contre l'Autriche, il était dans ses desseins de rétablir ce lien précieux. Le jour où cette grande pensée s'accomplira, nous verrons la Papauté reprendre dans la société moderne une autorité aussi haute que son origine et sa mission. Nous verrons l'Italie ajouter à la force politique de son indépendance, la force morale de cette situation tout exceptionnelle,

qui fait d'elle la patrie de la souveraineté spirituelle, dont l'empire s'étend jusqu'aux extrémités du monde.

En attendant, et malgré tout ce qui s'est passé, malgré tant de refus opposés à l'intervention généreuse de la France, malgré tant d'injustices qui n'ont pu lasser son dévouement, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du Saint-Père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Église, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome ni livrer la Papauté à la révolution. Impassible comme la conscience et le droit d'un grand peuple, il attendra avec patience l'heure prochaine où le gouvernement pontifical, enfin désabusé des dangereux alliés qui lui ont imposé leur appui, saura distinguer entre ceux qui ont tout fait pour le perdre et ceux qui ont tout fait pour le sauver.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue Jacob, 56.